

# AVIS DE MISE À DISPOSITION DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE MARCILLE-RAOUL

La procédure de modification simplifiée n°2 du PLU de Marcillé-Raoul a pour objet de modifier la réglementation de la zone Na :

- concernant les changements de destination,
- afin de permettre la réalisation d'un projet culturel communal,

Le projet de modification et l'exposé des motifs seront mis à disposition au siège de la communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne, sur son site internet, ainsi qu'en mairie de Marcillé-Raoul aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un mois à compter du :

- **Lundi 24 octobre 2022 à 8h30 jusqu'au jeudi 24 novembre à 17h.**

Le public pourra formuler ses observations par courrier au président ou par mail à l'adresse suivante :

[modification-plu-marcille@couesnon-marchesdebretagne.fr](mailto:modification-plu-marcille@couesnon-marchesdebretagne.fr)

**Un registre** destiné aux observations du public sera également mis à disposition en mairie de Marcillé-Raoul.

A l'issue de cette mise à disposition, le conseil communautaire sera amené à se prononcer pour l'approbation de la modification simplifiée n°2.